

Forma adopției în dreptul internațional privat român

Prof. univ. dr. **NADIA-CERASELA ANIȚEI**
Facultatea de Științe Juridice, Sociale și Politice
Universitatea „Dunărea de Jos”, Galați

LA FORME DE L'ADOPTION DANS LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ROUMAIN

RÉSUMÉ

L'article 2609 du Code civil roumain avec le titre marginal «La loi applicable à la forme d'adoption» sera lu comme suit: «La forme d'adoption fait l'objet de la loi de l'État sur le territoire duquel elle est révoquée.»

Si l'adoption avec un élément d'extranéité cesse sur le territoire de Roumanie, conformément à la loi roumaine, on devra qualifier en principalement la notion de conditions formelles nécessaires pour la cessation de l'adoption.

Dans ce contexte, compte tenant des dispositions de l'art. 2558 alinéa (1) du Code civil, on réalisera la qualification principale conformément à la législation roumaine comme étant la loi du for pour toute autorité publique roumaine de la notion de «conditions formelles nécessaires pour la cessation de l'adoption».

Quand on rédige l'article, on tient compte des dispositions du Code civil roumain sur l'adoption, la Convention européenne en matière d'adoption des enfants révisée, adoptée à Strasbourg le 27 novembre 2008, ratifiée en Roumanie par Loi n°. 138/2011 publiée dans le Journal Officiel n°. 515 du 21 juillet 2011, la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la Protection des Enfants et la Coopération en matière d'adoption internationale, ratifiée en Roumanie par Loi n°. 84/1994 publiée dans le Journal Officiel n°. 298 du 21 octobre 1994, Loi n°. 273/2004 sur le régime juridique de l'adoption republiée dans le Journal Officiel n°. 739 du 23 septembre 2016 et actualisé en 2018.

Mots-clés: *le Code civil roumain; la loi applicable à la forme d'adoption; le droit international privé roumain; la procédure d'adoption internationale dans le système roumain.*

THE FORM OF ADOPTION IN ROMANIAN PRIVATE INTERNATIONAL LAW

ABSTRACT

Article 2609 of the Romanian Civil Code with the marginal title "The law applicable to the form of adoption" reads as follows: "The form of adoption is subject to the law of the State on whose territory it is terminated."

If the adoption with an extranet element ends in the territory of Romania, according to the Romanian law we will have to qualify primary the notion of formal conditions necessary for the end of the adoption.

In this context, taking into account the provisions of art. 2558 par. (1) of the Civil Code we will perform the primary qualification according to Romanian law as a law of the forum for any Romanian public authority of the notion of "formal conditions necessary for the end of adoption".

Regimuri patrimoniale în cazul cuplurilor din afara căsătoriei

Prof. univ. dr. **MARIETA AVRAM**

Avocat titular, Baroul București

DES RÉGIMES PATRIMONIAUX EN CE QUI CONCERNE LES COUPLES HORS MARIAGE

RÉSUMÉ

Le régime matrimonial sera une notion exclusivement attachée au mariage. Toutefois, les couples hors mariage ne cohabitent pas dans un état d'anomie. Il y a des régimes matrimoniaux sporadiques, basés sur l'application prétorienne du droit civil, dans le cas des unions libres (le concubinage), mais aussi des régimes matrimoniaux organisés, similaires aux régimes matrimoniaux, dans le cas des partenariats enregistrés. L'adoption d'une loi portant sur le partenariat enregistré représente encore une piste de réflexion pour le législateur roumain, mais aussi un défi pour la famille traditionnelle en Roumanie.

Mots-clés : *le mariage; le régime matrimonial; le concubinage; l'union libre; le partenariat enregistré; la propriété par quotes-parts; la propriété collective; la liberté contractuelle; la société de fait; l'enrichissement sans cause.*

PROPERTY REGIMES IN THE CASE OF COUPLES OUTSIDE MARRIAGE

ABSTRACT

The matrimonial property regime is a concept exclusively attached to marriage. Nevertheless, couples outside of marriage do not live together in a condition of anomie. There are sporadic matrimonial property regimes, based on the praetorian enforcement of the civil law, in the case of free unions (cohabitation), but also organized matrimonial property regimes, similar to matrimonial property regimes, in the case of registered partnerships. The adoption of a law regarding the registered partnership represents another line of approach for the Romanian lawmaker, but also a challenge for the Romanian traditional family.

Keywords: *marriage; matrimonial property regime; cohabitation; free union; registered partnership; ownership by shares; joint property; contractual freedom; de facto corporation; unjust enrichment.*

1. Delimitări conceptuale. Caracterul exclusiv al noțiunii de regim matrimonial

Noțiunea de regim matrimonial este utilizată într-un sens tehnico-juridic restrâns și riguros, pentru a desemna statutul patrimonial al soților, adică totalitatea normelor juridice care reglementează raporturile dintre soți, precum și raporturile dintre aceștia și terți cu privire la bunurile și datoriile soților.

Despre devenirea familiei în dreptul român și perspectivele legislative ale parteneriatului civil

Prof. univ. dr. hab. **MIRCEA DAN BOB**¹

Facultatea de Drept, Universitatea „Babeș-Bolyai”, Cluj-Napoca

Membru corespondent al Academiei de Științe Juridice din România

SUR LA FORMATION DE LA FAMILLE DANS LE DROIT ROUMAIN ET LES PERSPECTIVES LÉGISLATIVES DU PARTENARIAT CIVIL

RÉSUMÉ

L'approche du thème du partenariat civil, de lege ferenda, déclenche des susceptibilités en Roumanie. Ceux qui optent pour la tradition rejettent toute création d'un cadre légal dans ce sens, en favorisant la solution du blocage constitutionnel de la définition de la famille. L'autre orientation oppose les évolutions législatives récentes de l'Occident européen et de l'espace nord-américain pour soutenir une adaptation du droit roumain à la modernité d'une certaine liberté de la formation de la famille.

L'étude se propose de vérifier, par une analyse semblable à l'histoire du droit et de la sociologie juridique, l'adéquation du débat sur le partenariat civil en Roumanie: la terminologie, les arguments juridiques, historiques et sociologiques par rapport à l'éventuelle réglementation de l'institution, la corrélation de la situation sociologique concrète de la famille avec sa posture juridique dans la législation roumaine, en tout premier lieu dans les codes fondamentaux.

Mots-clés: *la notion de «famille»; l'évolution; des aspects historiques; des aspects sociologiques; le partenariat civil.*

ABOUT BECOMING A FAMILY IN THE ROMANIAN LAW AND THE LEGISLATIVE PERSPECTIVES OF THE CIVIL PARTNERSHIP

ABSTRACT

The approach of the civil partnership question, de lege ferenda, shall trigger any susceptibility in Romania. The persons opting for tradition reject any establishment of a legal framework for this purpose, by promoting the solution of the constitutional block of the definition of family. The other direction opposes the latest legislative evolutions in the European West and in the North-American space for supporting a transposition of the Romanian law to the modernity of a certain freedom of the family formation.

The study is aimed at checking, through an analysis such as the law history and the legal sociology, the adequacy of the debate about the civil partnership in Romania: terminology, legal, historical and sociological arguments in relation to the possible regulation of the institution, the correlation between the concrete sociological position of family and its legal pose in the Romanian laws, first in the fundamental codes.

Keywords: *notion of “family”; evolution; historical issues; sociological issues; civil partnership.*

¹ mirceabob@law.ubbcluj.ro.

Aspecte privind obligația de întreținere în dreptul internațional privat

Dr. ANA-LUISA CHELARU¹

ASPECTS CONCERNANT L'OBLIGATION ALIMENTAIRE DANS LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

RÉSUMÉ

Les obligations de soutien avec un élément d'extranéité sont réglementées par les dispositions du droit européen. Le Règlement (CE) n° 4/2009 et le Protocole de La Haye du 2007 sont les instruments normatifs complémentaires, applicables aux obligations de soutien qui découlent des liens de famille, de parenté, mariage ou alliance (en Roumanie, le cadre légal pour l'application des dispositions du droit de l'Union Européen est représenté par la Loi n° 36/2012 portant sur certaines mesures nécessaires pour l'application de quelques règlements et décisions du Conseil de l'Union Européenne, ainsi des instruments de droit international privé dans la matière des obligations de soutien).

Le Règlement n° 4/2009 est limité aux questions de compétence internationale (les facteurs de rattachement qui s'appliquent de manière alternative, la convention d'élection de for, la compétence basée sur la comparation du défendeur, la compétence subsidiaire, forum necessitatis), ainsi que les aspects de reconnaissance et d'exécution des jugements étrangers.

En ce qui concerne la loi applicable, le Règlement fait référence au Protocole de la Haye du 2007, qui décrit en détail la règle générale (le critère de la résidence habituelle confère une flexibilité dans le règlement des litiges avec un élément d'extranéité ayant comme objet l'obligation de soutien), les règles spéciales (rapportées à des certaines catégories de créanciers ou débiteurs), les règles applicables en vertu de l'autonomie de la volonté des parties et le domaine de la loi applicable. Le Règlement, ainsi que le Protocole contribuent substantiellement aux efforts d'assurer une plus grande sécurité et prédictibilité juridique aux créanciers et débiteurs des obligations de soutien et de permettre la libre circulation des jugements dans l'Union, par l'application de certaines règles unitaires.

Mots-clés: *l'obligation de soutien; l'élément d'extranéité; le Règlement (CE) n° 4/2009; le Protocole de la Haye; la compétence internationale; la loi applicable; la reconnaissance des jugements étrangers; l'exécution des jugements étrangers.*

ISSUES RELATED TO THE SUPPORT OBLIGATION IN THE PRIVATE INTERNATIONAL LAW

ABSTRACT

The obligations of support with a foreign element shall be governed by the provisions of the European law. Regulation (EC) no. 4/2009 and the Hague Protocol of 2007 are the complementary normative instruments, applicable to the obligations

¹ Notar Public în cadrul Camerei Notarilor Publici București – UNNPR.

Prezentul articol este parte din Teza de doctorat cu titlul „Aspecte de drept internațional privat privind persoanele, succesiunile și familia”, susținută public la data de 28 iunie 2018 în cadrul Facultății de Drept, Universitatea din București.

Privire istorică, în spațiul dreptului privat european, asupra rolului logodnei și al formalităților prenuptiale în economia reglementărilor privind căsătoria

Asist. univ. dr. **MARIUS FLOARE**

Facultatea de Drept, Universitatea „Babeș-Bolyai”, Cluj-Napoca

Avocat, Baroul Cluj

*Bucură-te de viață cu femeia pe care o iubești
în toate zilele vieții tale celei deșarte,
pe care ți-a hărăzit-o Dumnezeu sub soare;
căci aceasta este partea ta în viață și
în mijlocul trudei cu care te ostenești sub soare.*

Ecleziastul 9:9

APERÇU HISTORIQUE, DANS L'ESPACE DU DROIT PRIVÉ EUROPÉEN, SUR LE RÔLE DES FIANÇAILLES ET DES FORMALITÉS PRÉNUPTIALES DANS L'ÉCONOMIE DES RÉGLEMENTATIONS SUR LE MARIAGE

RÉSUMÉ

Les réglementations actuelles de la cérémonie du mariage peuvent sembler désuètes pour un observateur occasionnel, mais elles ont une histoire ancienne, qui veille de plusieurs millénaires, au moins depuis la domination romaine. L'engagement et les formalités pré-nuptiales sont étroitement liés depuis l'Antiquité et toute analyse historique de ces institutions doit les traiter de manière séquentielle. Notre étude est seulement concernée avec le droit privé d'inspiration ouest-européenne et emploie la méthode historique pour faire une analyse du droit relative à ces cérémonies de passage.

Pour entendre les origines de l'engagement et des cérémonies nuptiales on doit examiner le droit romain, ainsi celui primitif que le droit classique/postclassique, les traditions de l'époque médiévale, le droit canon et les premières tentatives modernes de réglementation de ces cérémonies. Les codifications européennes du 19^{ème} siècle représentent les prédécesseurs immédiats des règles contemporaines, parce que la loi actuelle contient seulement certaines modifications légères en cette matière du droit de la famille.

Mots-clés: *l'engagement; le mariage; des publications sur le mariage; l'Antiquité; le Moyen-Âge.*

HISTORICAL OVERVIEW, IN THE BACKGROUND OF THE PRIVATE EUROPEAN LAW, OVER THE ROLE OF THE ENGAGEMENT AND OF THE PRENUPTIAL PAPERS IN THE LIGHT OF THE REGULATIONS REGARDING MARRIAGE

ABSTRACT

The current rules on the marriage ceremony might seem antiquated to the casual observer, but they have a history which goes back thousands of years, at least to Roman times. Betrothal and the marriage preliminaries are inextricably linked

Filiația: între obsesia adevărului biologic și mistificare legală

Prof. univ. dr. **EMESE FLORIAN**

Facultatea de Drept, Universitatea „Babeș-Bolyai”, Cluj-Napoca

Truth exists; only lies are invented.

(Georges Braque)

LA FILIATION: ENTRE L'OBSESSION DE LA VÉRITÉ BIOLOGIQUE ET LA MYSTIFICATION LÉGALE

RÉSUMÉ

Nous entendons aborder la filiation naturelle et la filiation par procréation humaine médicalement assistée avec un tiers donneur de la perspective du droit à connaître les origines, sa propre identité.

En matière de filiation naturelle, le fait de faire valoir le droit en cause est inséparablement lié à la possibilité de son affectation ou, selon le cas, à la suppression d'un lien juridique, avec toutes ses conséquences. L'ouverture de la loi en ce qui concerne la possibilité de déterminer/réclamer/contester la filiation sera la mesure de la protection dont le droit à une identité propre jouit.

Dans le cas de la filiation par procréation humaine médicalement assistée avec un tiers donneur, dans le contexte d'une législation quasi-inexistante, nous ne pouvons que faire des suppositions en ce qui concerne l'anonymat du tiers et, implicitement, concernant l'accès de la personne conçue de cette manière, à connaître ses propres origines.

À notre avis, le droit de connaître ses origines, entendu comme une chance de recevoir une réponse à la question «qui suis-je vraiment?», ne peut subir ni de restrictions, ni d'exclusions.

Mots-clés: *la filiation; la procréation humaine médicalement assistée; le donneur tiers; le droit à sa propre identité; le droit à connaître ses origines.*

LINEAGE: BETWEEN THE OBSESSION OF THE BIOLOGICAL TRUTH AND THE LEGAL MYSTIFICATION

ABSTRACT

We intend to approach the natural parentage and the medically assisted parentage by human reproduction with a third party donor from the perspective of the right to know his or her roots, his or her own identity.

In the matter of natural parentage, the enforcing of the right concerned shall be indispensably related to the possibility of enshrinement or, as the case may be, of removing a legal relationship, together with all its consequences. The openness of law as regards the possibility of establishing/challenging/contesting parentage is the measure of protection that the right to personal identity shall benefit from.

In the case of the medically assisted parentage by human reproduction with a third party donor, in the context of a quasi-inexistent legislation, we can only issue

Interesul superior al copilului

Conf. univ. dr. **OANA GHIȚĂ**

Facultatea de Drept, Universitatea din Craiova

Prof. univ. dr. **SEVASTIAN CERCEL**

Facultatea de Drept, Universitatea din Craiova

Membru corespondent al Academiei de Științe Juridice din România

L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

RÉSUMÉ

Les modifications apportées par le Code civil en matière de l'autorité paternelle, de l'établissement du logement de l'enfant et des autres mesures qui peuvent être prises concernant les enfants ont révélé une règle universellement applicable: le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Le passage d'une autorité paternelle éclatée du Code de la famille, qui prévoyait la garde de l'enfant à l'un des parents, en lui conférant aussi la plupart de l'autorité paternelle, vers l'autorité paternelle exercée en commun et également a soulevé une série de questions. Tant les sujets de droit impliqués, en principal les parents, que les tribunaux ont appelé constamment à une panacée: l'intérêt supérieur de l'enfant, en prononçant des solutions différentes au cas par cas, sans remettre en cause une pratique non unitaire.

C'est pourquoi qu'on peut affirmer que l'intérêt supérieur de l'enfant a un contenu différent rapporté à chaque enfant séparément et qui ne peut pas être défini comme une règle générale, à l'égard tous les enfants. Le contenu est différent aussi à l'égard le même enfant qui passe par plusieurs étapes de développement, mais aussi par de différents contextes situationnels dans lesquels il se trouve à un moment donné. Dès lors, les mesures concernant les enfants peuvent être changées au cours du temps, en risquant d'affecter la stabilité de ces relations juridiques.

Le législateur a évité à juste titre de définir clairement cette notion dynamique et flexible qui poursuit l'évolution de l'enfant, en laissant le juge la liberté d'établir le contenu en fonction de plusieurs critères génériques. Ainsi, nous essayerons de déterminer le contenu du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant aussi par une série d'applications pratiques pour celui-ci.

Mots-clés: l'autorité parentale; détermination du lieu de résidence de l'enfant; mesures concernant les enfants; le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant; la modification des mesures.

CHILD'S BEST INTEREST

ABSTRACT

The amendments brought by the Civil Code in the matter of paternal authority, of establishing the child's residence and other measures which may be taken as regards children brought into the spotlight a universally applicable rule: the principle of the best interest of the child. Passing from a parental authority split in the Family Code, setting forth the entrusting of the child to one of the parents, transferring to the respective parent most of the parental authority, to the parental authority jointly and equally exercised raised a series of issues. Both the subjects of law involved, mainly parents, and the courts constantly appealed to a panacea: the best interest of the child, delivering different solutions on a case-by-case basis, without putting in question a non-uniform practice.

Articolul 277 din Codul civil român, încotro?

Conf. univ. dr. **CODRUȚA HAGEANU**

Facultatea de Drept, Universitatea „Lucian Blaga” din Sibiu

L'ARTICLE 277 DU CODE CIVIL ROUMAIN, DANS QUELLE DIRECTION?

RÉSUMÉ

Les nombreuses transformations subies par les sociétés traditionnelles sous l'influence de la globalisation et de la mondialisation ont déterminé, au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle et au début du 21^{ème} siècle, une véritable révolution de la famille et des principes réglementant cette institution. Cette étude a tenu compte de la jurisprudence récente des cours européennes, qui, en dépit de l'écho particulier qu'elle a eu dans la presse, ne requiert pas du tout la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe dans les pays où le système juridique interdit ces mariages (la décision de la CJUE en l'affaire Coman et Hamilton, C-673/16), en échange, imposant aux états l'obligation positive de s'assurer que tout couple de même sexe dispose d'un cadre juridique spécifique qui lui assure la reconnaissance et la protection des unions spécifiques (CEDH, l'affaire Oliari et les autres contre l'Italie).

Mots-clés: l'art. 277 du Code civil; l'affaire Coman; la notion d' «époux»; la liberté de circulation dans l'Union Européenne.

ARTICLE 277 OF THE ROMANIAN CIVIL CODE, WHERE TO?

ABSTRACT

The numerous changes suffered by the traditional societies under the influence of globalization determined, in the second half of the 20th century and at the beginning of the 21st century, a real revolution of the family and of the principles governing this institution. This paper considered the recent case law of the European courts, which, despite of the resounding echo in the media, does not require the recognition of marriage between people of the same sex in countries whose judicial system interdicts the marriages (decision of the CJEU in case Coman and Hamilton, C-673/16), in turn, it requires the States to have the positive obligation of making sure that same-sex couple disposes of a specific legal framework which should ensure it the recognition and protection of the specific unions (ECHR, case Oliari and others vs. Italy).

Keywords: art. 277 of the Civil Code; case of Coman; concept of “spouse”; freedom of movement in the European Union.

Numeroasele transformări suferite de societățile tradiționale sub influența globalizării și mondializării (care au constituit două fenomene sociologice revoluționare ale secolului trecut) au dus la apariția societăților multiculturale, în care o obligație prioritară a statului o reprezintă asigurarea dreptului la identitate culturală noilor lor rezidenți sau cetățeni. Întrucât acest drept vine uneori în contradicție cu **ordinea publică internă**, se impune regândirea acestui concept, fie în sensul restrângerii și limitării principiilor care se vor include în aceasta, fie în sensul acordării unui rol mai crescut interpretării judiciare, urmând ca judecătorii să evalueze măsura în care anumite drepturi

Avantajele patrimoniale ale divorțului din culpa exclusivă a unuia dintre soți

Conf. univ. dr. **CODRUȚA HAGEANU**

Facultatea de Drept, Universitatea „Lucian Blaga” din Sibiu

LES AVANTAGES PATRIMONIAUX DU DIVORCE PAR LA FAUTE EXCLUSIVE DE L'UN DES ÉPOUX

RÉSUMÉ

Même si la dissolution du mariage a connu une formidable évolution au cours des dernières décennies, et sa contractualisation est devenue de plus en plus importante, le législateur a maintenu et a accordé même pour la première fois dans la législation roumaine de certains effets importants pour la faute exclusive à la dissolution du mariage.

Ces avantages patrimoniaux dont l'époux innocent peut bénéficier à l'occasion du divorce se réfèrent à l'attribution du logement commun ou du bénéfice du contrat de location dans le cas du logement loué, le droit à une indemnisation, le prestation compensatoire et, dans quelques limites, l'obligation de soutien entre les anciens époux.

Nous allons examiner tous ces avantages, en mettant l'accent sur certaines situations spéciales qui peuvent apparaître dans la pratique (l'attribution du contrat de location dans le cas des logements sociaux, de service, de nécessité, intervention, de soutien et de protocole), mais aussi sur les différences entre ces logements, en marquant les conditions dans lesquelles chaque logement est accordé.

Mots-clés: le divorce; la faute exclusive; l'époux innocent; les bénéfices patrimoniaux.

THE PROPERTY BENEFITS OF THE DIVORCE DUE TO THE EXCLUSIVE FAULT OF ONE OF THE SPOUSES

ABSTRACT

Although in the latest decades, the dissolution of marriage has had a spectacular evolution, its contractualisation becoming much more important, the legislator maintained and even provided certain important effects of the exclusive fault in the dissolution of marriage for the first time in the Romanian legislation.

These material benefits, which the innocent spouse may benefit from in the event of divorce shall refer to the grant of use of common residence or of the benefit of the lease agreement in the case of a rented dwelling, the right to indemnifications, the compensatory allowance and, within certain limits, the obligation of support between the ex-spouses.

We will further examine all these advantages, focusing on certain special situations that may appear in the practice (awarding the lease agreement in the case of social housing, official lodging, necessity, intervention, support and protocol lodgings), but also on the differences among them, by marking the conditions under which each of them is granted.

Keywords: divorce; exclusive fault; innocent husband; property benefits.

Exercitarea autorității părintești de către un singur părinte

– O perspectivă practică –

BOGDAN IONESCU

Avocat, Baroul Arad

L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE PAR UN SEUL PARENT – UNE PERSPECTIVE PRATIQUE –

RÉSUMÉ

Cette étude met à la disposition du lecteur un traitement pratique du thème de l'autorité parentale exclusive, mais sans sacrifier ou diminuer la rigueur scientifique et stylistique.

Outre les dizaines de décisions d'espèce reproduites dans cette étude, qui essaient d'offrir au praticien un outil de travail utile et disponible, l'article fait des incursions y compris par le but/la motivation prévue par le législateur à l'occasion de l'adoption des normes en la matière, puisque pour l'auteur de ces lignes, aussi, ratio legis est anima legis.

En fin, on considère que l'approche de droit comparé garantit la valeur ajoutée à l'article, une fois que les parallélismes réalisés dans cette étude ont pris en compte même les législations étrangères que le législateur national a reconnues comme source d'inspiration, mais aussi d'autres législations, qui (même si elles n'ont pas été reconnues de manière officielle) présentent une similitude remarquable avec la législation nationale.

Mots-clés: l'autorité parentale; l'exercice de l'autorité parentale par un seul parent; l'autorité parentale exclusive/unilatérale; des raisons impérieuses.

EXERCISE OF THE PARENTAL AUTHORITY BY ONE PARENT – A PRACTICAL PERSPECTIVE –

ABSTRACT

This study provides a practical dealing with the subject of the exclusive parental authority to the reader, however, without sacrificing or mitigating the scientific and stylistic rigor.

In addition to the dozens of the case decisions herein reproduced, intended to provide the practitioner with a useful work tool at hand, the article makes inroads including through the purpose/motivation considered by the legislator when enacting the rules in the matter, as for the author of these lines, as well, ratio legis est anima legis.

Finally, we consider that the comparative law approach brings added value to the article, once the parallelisms carried out herein considered even the foreign laws which the legislator recognized as a source of inspiration, but also others, which (even if they have not been formally recognized) reveal a remarkable similarity with the domestic one.

Keywords: parental authority; exercise of the parental authority by one parent; exclusive/unilateral parental authority; substantiated reasons.

Principiile dreptului familiei *versus* parteneriatul civil. De la tradiție la modernism?

Conf. univ. dr. **LUCIA IRINESCU**

Facultatea de Drept, Universitatea „Alexandru Ioan Cuza”, Iași

LES PRINCIPES DU DROIT DE LA FAMILLE CONTRE LE PARTENARIAT CIVIL. À PARTIR DE LA TRADITION AU MODERNISME?

RÉSUMÉ

Cette étude entend examiner les principes du droit de la famille aussi d'une autre perspective, c'est-à-dire de celle de la restructuration de la notion de famille selon un nouveau modèle, qui correspond à la liberté de l'individu pour choisir le modèle de la famille qu'il désire, son identité et orientation sexuelle.

Mots-clés: *la famille; le partenariat civil; les principes.*

PRINCIPLES OF THE FAMILY LAW VERSUS CIVIL PARTNERSHIP. FROM TRADITION TO MODERNISM?

ABSTRACT

This study is intended to examine the principles of the family law and from another perspective, namely that of restructuring the notion of family according to a new template, which should correspond to the freedom of the individual to choose the family pattern which he wishes, the sexual identity and orientation.

Keywords: *family; civil partnership; principles.*

1. Preliminarii

Pentru ca o republică să fie bine constituită, cele dintâi legi trebuie să fie acelea care reglementează căsătoriile, arăta Platon, marele filosof modern al antichității. Din cele mai vechi timpuri și până astăzi, familia a fost privită ca un nucleu care a stat la baza societății, ca un laborator din care iau naștere valorile fundamentale ale unui individ, în particular, și ale societății, în general. Importanța familiei în societate a condus, inevitabil, la cercetarea acestora sub mai multe aspecte: biologic, sociologic, juridic și economic.

Tradițional, familia este alcătuită din persoane unite prin căsătorie și filiație. Deși conceptele de familie și căsătorie sunt strâns legate între ele, asistăm astăzi, din ce în ce mai des, la tot mai multe semnale de alarmă cu privire la declinul căsătoriilor, la redefinirea familiei din perspectiva căsătoriilor dintre persoane de același sex sau a parteneriatului dintre două persoane de sex diferit ori de același sex. Este de necontestat faptul că relațiile de familie prezintă numeroase particularități în viața de zi cu zi, de aici și necesitatea reglementării familiei în funcție de elementele de originalitate existente în fapt.

Aplicații ale autonomiei de voință în dreptul internațional privat al familiei

Prof. univ. dr. **CĂLINA JUGASTRU**

Facultatea de Drept, Universitatea „Lucian Blaga” din Sibiu

Membbru corespondent al Academiei de Științe Juridice din România

DES APPLICATIONS DE L'AUTONOMIE DE LA VOLONTÉ DANS LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DE LA FAMILLE

RÉSUMÉ

L'autonomie de la volonté est présente non seulement dans les conflits de lois, mais aussi dans les conflits de juridictions. La relation du droit international privé avec l'autonomie de la volonté est spéciale. Celle-ci l'accomplit comme le droit des particuliers, lui conférant une flexibilité (en ce qui concerne le classement des points de liaison de la structure des normes conflictuelles) et lui renforce l'attrait, en encourageant le développement des rapports juridiques transfrontaliers.

Le rôle de la volonté des parties est visible sur plusieurs plans ayant une dimension internationale. Le droit international privé de la famille est, par excellence, un domaine sur lequel la volonté des parties a des conséquences importantes, tant de la perspective des réglementations nationales, que dans le contexte du droit européen. Le mariage est la source primaire du régime matrimonial, dont le choix se trouve à la disposition des parties. Celles-ci peuvent désigner la loi applicable au régime matrimonial, elles peuvent la modifier et, en cas de différend, peuvent recourir à l'élection de for. Le droit européen des régimes matrimoniaux aussi consacre lex voluntatis dans la désignation de la loi applicable. La dissolution du mariage est régie, dans la nouvelle réglementation du droit roumain (selon le modèle du droit européen), par l'autonomie des parties en ce qui concerne le choix de la loi applicable. La forme consolidée de coopération [Le Règlement (UE) n°. 1259/2010] prévoit qu'en l'absence de choix de la loi applicable au divorce par les époux, c'est la détermination objective qui intervient, pour laquelle on emploie les points de liaison indiqués dans le texte légal.

Mots-clés: *la volonté des parties; des rapports juridiques ayant une dimension internationale; des conflits de lois; des conflits de juridictions; le mariage; le régime matrimonial; le divorce international.*

APPLICATIONS OF THE AUTONOMY OF WILL IN THE FAMILY PRIVATE INTERNATIONAL LAW

ABSTRACT

Autonomy of the will is present not only in the conflicts of law, but also in the conflicts of jurisdictions. The relationship of the private international law with the autonomy of the will is special. The latter accomplishes it as the law of private individuals, conferring flexibility on it (in terms of ranking the connecting points in the structure of the conflict rules) and increasing its attractiveness, by encouraging the development of the cross-border legal relationships.

The function of the parties' will is visible in many different areas with a foreign element. The family private international law is, par excellence, a field where the parties' will has significant consequences, both from the perspective of national regulations and in the context of the Union law. Marriage is the primary source of the

Consimțământul – actor important în procedura adopției

BOGDAN DUMITRU MOLOMAN

Consilier superior – Compartimentul Autoritate Tutelară
Direcția Administrație Publică, Juridic
Primăria municipiului Bistrița

LE CONSENTEMENT – UN ACTEUR IMPORTANT DANS LA PROCÉDURE DE L'ADOPTION

RÉSUMÉ

Sans doute, comme dans tout différend, dans la procédure de l'adoption, le consentement a un rôle important.

Le consentement relatif à l'adoption se réfère à l'accord d'un parent ou d'une personne de renoncer à l'enfant et de se dégager de tous les droits et obligations à l'égard l'enfant respectif.

La finalité de cette étude, qui ne devient pas du tout évidente par son étendue, compte tenant des repères limités et concis qui ont été pris en considération, sera représentée exclusivement par l'analyse du consentement à l'adoption.

Mots-clés: *l'adoption; le consentement à l'adoption; le Code civil roumain.*

CONSENT – AN IMPORTANT PLAYER IN THE ADOPTION PROCEDURE

ABSTRACT

Undoubtedly, exactly as in each dispute, in the adoption trial as well, the consent occupies an important place.

Consent, as it relates to adoption, refers to the agreement by a parent or a person to relinquish a child for adoption and release all rights and duties with respect to that child.

The purpose of this paper, which in no case is highlighted by its scope, given the limited and concise benchmarks, is represented exclusively by the analysis of the consent of adoption.

Keywords: *adoption; consent to adoption; the Romanian Civil Code.*

1. Prolegomene (Reglementare. Noțiune. Scop)

Reglementarea acestei instituții juridice – de o sensibilitate covârșitoare, ce apare în sistemul nostru juridic sub titulatura „adopție” – a purtat, întotdeauna și pretutindeni, pecetea trăsăturilor caracteristice proprii tipului de societate ale cărei concepții și interese era chemată să le exprime și să le slujească cu precădere, ceea ce explică atât varietatea normelor edictate, cât și varietatea țelurilor urmărite prin adopție, de la o epocă istorică la alta și de la un popor la altul¹.

¹ A. Ionașcu, M. Mureșan, M.N. Costin, V. Ursa, *Filiația și ocrotirea minorilor în dreptul Republicii Socialiste România*, Ed. Dacia, Cluj-Napoca, 1980, p. 95.

Pactele civile de solidaritate, necesitate sau pretext?

Conf. univ. dr. **ADINA RENATE MOTICA**

Drd. **ANCA DORIANA MUNTEAN**

Facultatea de Drept, Universitatea de Vest din Timișoara

„Și dacă totuși veți rămâne doar doi
care să mergeți pe drumul cel drept,
voi veți alcătui împreună o lume întregă,
o lume a iubirii vii”

Feodor Mihailovici Dostoievski

LES PACTES CIVILS DE SOLIDARITÉ, UNE NÉCESSITÉ OU UN PRÉTEXTE?

RÉSUMÉ

Les pactes civils de solidarité représentent une institution de droit qui est apparue pour la première fois dans l'Europe à la fin du 20^{ème} siècle, et par laquelle le cadre juridique a été créé pour les couples de personnes de même sexe, qui habitaient et faisaient le ménage ensemble. Graduellement, cette forme d'organisation de la vie en commun a été réglementé aussi pour les couples de personnes de sexe différent, qui ne désirent pas se soumettre aux rigueurs des règles qui régissent le mariage, soit parce qu'ils sont entraînés par un fort esprit individualiste, soit parce qu'ils n'en croient pas. Même si en plusieurs états ces pactes sont encore en vigueur, ils n'ont pas un effet retentissant en ce qui concerne la nouvelle manière d'approche législative de la famille, qui, graduellement, a pris de nouvelles formes et dimensions, et même les mariages de personnes de même sexe sont agréés au niveau législatif, selon le modèle de base danois.

Mots-clés: *le pacte civil de solidarité; le concubinage; la famille; le mariage; la non-discrimination.*

THE CIVIL SOLIDARITY PACTS, A NEED OR A PRETEXT?

ABSTRACT

Civil solidarity pacts represent a law institution, which appeared for the first time in Europe towards the end of the 20th century, through which a legal framework was established for the same-sex couples, who were living and maintaining household together. Gradually, this form of organization of the life in common was also regulated for different-sex couples, which do not wish to comply with the rigor of the rules governing the marriage, either since they are driven by a strong individualist sense, or because they do not believe in it. Even if in several states they are still into force, their effect is resounding as regards the new manner of the legislative approach of the family, which progressively has acquired new forms and dimensions, being agreed at the legislative level even in the cases of the same-sex marriages, according to the Danish basic pattern.

Keywords: *civil solidarity pact; fornication; family; marriage; non-discrimination.*

Exercitarea autorității părintești în comun de către ambii părinți și privarea *de facto* de exercițiul autorității părintești în cazul răpirii internaționale de minori

Conf. univ. dr. **CORNELIA MUNTEANU**

Asist. univ. dr. **RALUCA ȘTEFANIA LAZĂR**

Facultatea de Drept, Universitatea „Lucian Blaga” din Sibiu

L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTEMENT PAR LES DEUX PARENTS ET LA PRIVATION *DE FACTO* DE L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE DANS L'AFFAIRE D'ENLÈVEMENT D'ENFANTS

RÉSUMÉ

Le caractère général de la règle inscrite dans l'art. 503 alinéa (1) du Code civil est remarquable: l'exercice de l'autorité parentale par les parents ensemble et également est devenu un principe, indépendamment de la relation des parents (parents mariés, divorcés, séparés de fait, concubines). L'exercice de l'autorité parentale est, par conséquent, une question qui se pose pour tous les parents, mais elle peut être posée de façon différente en fonction de la manière dont ils vivent, ensemble ou séparément, et en fonction de la façon dont ils s'entendent.

Dans une première analyse, on traitera les problèmes liés aux sujets et aux conditions de l'exercice de l'autorité parentale et ensuite, on développera son exercice par les deux parents conjointement, avec son corollaire – la présomption de l'accord paternel –, l'intervention du tribunal de la famille tant dans la résolution des litiges entre les parents, et dans l'approbation de l'entente des parents. La dernière part de notre étude sera dédiée à l'affaire internationale d'enlèvement d'enfants, qui représente, à notre avis, une privation de facto ou l'élimination de l'un des parents de l'exercice de l'autorité parentale.

Mots-clés: *l'exercice conjointement; la présomption de l'accord paternel; la famille illégitime; des parents séparés de fait ou par divorce; le tribunal de la famille; l'enlèvement international des enfants.*

JOINTLY EXERCISING THE PARENTAL AUTHORITY BY BOTH PARENTS AND *DE FACTO* DEPRIVATION OF THE EXERCISE OF THE PARENTAL AUTHORITY IN THE CASE OF INTERNATIONAL CHILD ABDUCTION

ABSTRACT

The general nature of the rule indicated in art. 503 para. (1) of the Civil Code is outstanding: the exercise of parental authority by both parents together and on an equal basis has become a principle, independent of the relationship existing between parents (married, divorced, separated in fact parents, concubines). The exercise of parental authority shall be, therefore, an issue which is raised for all parents,

Stabilirea locuinței minorului în cazul în care părinții nu conviețuiesc. O analiză juridico-psihologică

Jud. dr. **IOAN ILIEȘ NEAMȚ**

Psih. **LAURA CRISTINA NEAMȚ**

LA DÉTERMINATION DU LIEU DE RÉSIDENCE DU MINEUR DANS LE CAS OÙ LES PARENTS NE COHABITENT PAS. UNE ANALYSE JURIDIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

RÉSUMÉ

L'étude entend clarifier certaines questions liées à l'établissement du logement du mineur dans le contexte de la séparation des parents, comme celles relatives au lien du logement du mineur avec son domicile, l'influence du logement sur la manière d'exercice de l'autorité paternelle, les personnes où le logement peut être établi et la manière dans laquelle le tribunal décide sur cette question, et en spécial mettre à la disposition du juge un guide dans le cadre du travail complexe d'identifier et d'établir l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte d'établir son logement.

En ce qui concerne le dernier objectif, à partir des critères prévus par la Loi n°. 272/2004, l'étude examine tous les aspects dont le tribunal doit tenir compte et les éléments qui peuvent être en faveur ou, selon le cas, au détriment d'un parent. On a mis l'accent plutôt sur la composante pratique, puisqu'on a mis à disposition des instruments de guidage par rapport à chaque critère et on a souligné leurs conséquences sur le développement du mineur.

Mots-clés: le logement; le mineur; le conflit; l'intérêt supérieur du mineur; les critères d'analyse.

DETERMINATION OF THE CHILD'S PLACE OF RESIDENCE IN THE CASE WHERE PARENTS DO NOT LIVE TOGETHER. A LEGAL AND PSYCHOLOGICAL ANALYSIS

ABSTRACT

The paper aims, on the one hand, to clarify some aspects related to child's home in the context of parents separation, such as those referring to the connection between child's home and his domicile, the influence of child's home on parental custody, the persons at whom the home may be establish and the way in which the Court decides on this aspect, and, on the other hand, to offer a guide that the judge may use in the complex labor of determining the superior interest of the child in the context of establishing his home.

Referring to the latest goal, starting from the criteria provided by Law no. 272/2004, the paper analyzes all aspects that must be considered by the Court and the elements that may lead to a decision in favor of or against a parent. The focus was on the practical dimension. As such, the paper provides guiding tools in relation to each criterion and highlights their consequences in the development of the child.

Keywords: home; child; conflict; superior interest of the child; criteria.

Analiza nulității absolute a adopției prin prisma încălcării dreptului la viață de familie.

Hotărârea Curții Europene a Drepturilor Omului în cauza *Zaiet împotriva României*

Prof. univ. dr. IOANA NICOLAE

Asist. univ. dr. GEORGETA-BIANCA SPÎRCHEZ

Facultatea de Drept, Universitatea Transilvania din Brașov

L'ANALYSE DE LA NULLITÉ ABSOLUE DE L'ADOPTION DANS LE CONTEXTE DE LA VIOLATION DU DROIT À LA VIE DE FAMILLE. LA DÉCISION DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME DANS L'AFFAIRE ZAIET CONTRE ROUMANIE

RÉSUMÉ

La présente étude met l'accent sur la question de l'adoption fictive, et entend offrir des exemples de la jurisprudence nationale relative à la révocation de l'adoption conclue à des fins autres que celles de la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant. En même temps, comme une limitation de la révocation de l'adoption, on tiendra compte d'une affaire qui a été enregistrée devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme – l'affaire Zaiet c. Roumanie –, en poursuivant le raisonnement du tribunal de contentieux européen, qui a constaté une ingérence dans la vie de famille de la personne adoptée comme une conséquence du prononcé de la nullité absolue de son adoption par nos tribunaux nationaux.

Mots-clés: *l'adoption fictive; la nullité absolue; le droit au respect de la vie privée et de famille.*

ANALYSIS OF THE ABSOLUTE NULLITY OF ADOPTION BY BREACH OF THE RIGHT TO FAMILY LIFE. THE DECISION OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS IN THE CASE OF ZAIET VERSUS ROMANIA

ABSTRACT

This study is focused on the issue of fictitious adoption, and is intended to provide examples of the domestic case law regarding the termination of the adoption relationship concluded for other purpose than the purpose of protecting the best interest of the child. At the same time, as a limitation of the adoption termination, we will focus on another case pending before the European Court of Human Rights – case Zaiet vs. Romania –, following the reasoning of the European contentious court, which found an interference with the family life of the adopted person as a consequence of ruling on the absolute nullity of his or her adoption by our national courts.

Keywords: *fictitious adoption; absolute nullity; right to privacy and family life.*

Parteneriatele civile înregistrate – o necesitate normativă?¹

Lector univ. dr. **CRISTINA NICOLESCU**

Facultatea de Drept, Universitatea din București

Motto:

„(...) noi, oamenii moderni, grație mașinăriei complicate a «cerului nostru înstelat», suntem determinați de sisteme morale diferite; acțiunile noastre strălucesc alternativ în felurite culori și doar rareori sunt monocrome – și există destule cazuri în care săvârșim fapte multicolore.”²

LES PARTENARIATS CIVILS ENREGISTRÉS – UNE NÉCESSITÉ NORMATIVE?

RÉSUMÉ

Au niveau global, l'assouplissement des mentalités sociales en matière des relations de famille a déterminé, graduellement, la configuration de certains modèles conjugaux nouveaux comme ceux du type de partenariats civils enregistrés – des alternatives à la formule traditionnelle – le mariage hétérosexuel.

Par une interprétation dynamique et évolutive, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a tracé de nouvelles dimensions relatives à la protection et à la reconnaissance juridique des unions entre personnes de même sexe, étendant l'effet de la protection à la lumière de la vie de famille – l'art. 8 lu en combinaison avec l'article 14 de la Convention.

Indubitablement, la question des unions entre personnes de même sexe représente un sujet extrêmement sensible dans l'espace public de Roumanie, où la morale sociale, la tradition chrétienne, les mentalités collectives etc. forment un véritable «code génétique» spécifique pour la nation roumaine, et auquel on ne peut pas renoncer facilement. En dépit de cette vision réfractaire, nous croyons que l'État devra réglementer le statut du couple de même sexe (le cas échéant, sous forme de partenariat enregistré), pour répondre ainsi aux exigences résultant de la jurisprudence de la CEDH. Bien sûr, il est nécessaire que cette démarche législative veuille à assurer une proportion juste entre la tradition et l'innovation.

Mots-clés: *partenariat civil enregistré; relations de famille; unions entre personnes de même sexe; art. 8 et art. 14 de la Convention européenne des droits de l'homme.*

¹ *Ab initio*, precizăm că prezentul studiu nu reprezintă un instrument de propagandă a drepturilor uniunilor formate din persoane de același sex, ci un demers exclusiv științific.

² Friedrich Nietzsche, *Dincolo de bine și de rău* (trad. Radu Gabriel Pâravu), Ed. Humanitas, București, 2016, p. 151, disponibil pe citate.juridice.ro (consultat la data de 18 iunie 2018).

El matrimonio natural

ANDRÉS OLLERO

Universidad Rey Juan Carlos (Madrid, España)

LE MARIAGE NATUREL

RÉSUMÉ

Dans le présent article, l'on fait une analyse des plus importants aspects du mariage de la perspective des règles canoniques et ecclésiastiques de l'Etat, compte tenant aussi des règles du droit civil.

Comme de l'ai déjà souligné, aucun théoricien de confiance du droit ne contesterait pas le fait que cette institution doit être considérée comme un principe éthique minimal, indispensable pour garantir une cohabitation qui pourrait être considérée humaine de manière satisfaisante.

À présent, le mariage est devenu une preuve concluante de la formulation défectueuse réclamée. Ce concept nécessite, comme tous les autres établissements de droit, une certaine anthropologie philosophique destinée à divulguer les exigences éthiques – minimales et maximales, juridiques et morales – découlant de la nature humaine. Il indique les éléments indispensables pour la cohabitation sociale, si nous ne voulons pas sa déshumanisation, en nous introduisant dans le domaine juridique de la justice, digne d'un respect moral supérieur.

Sans perdre de vue tous ces aspects, la réfutation de l'élément naturel comme une source potentielle de l'institution de mariage éliminerait aussi toute interprétation jurnaturaliste de l'institution ou de l'ensemble des droits où celle-ci sera reflétée.

Le mariage n'est plus une institution sociale, pour se limiter à servir comme le contenu d'un droit individuel; son rôle principal a été réduit à conférer honor matrimonii à des certaines relations sexuelles.

La crise que traverse l'institution du mariage naturel à présent est, évidemment, une crise d'une importance significative: celle d'un fondement de droit qui est incapable de la classifier de manière adéquate dans les relations avec l'aspect moral et avec la religion.

Mots-clés: *le mariage; le droit naturel; des règles canoniques; la crise matrimoniale.*

THE NATURAL MARRIAGE

ABSTRACT

This article examines the most important issues of the marriage from the perspective of the State canonical and ecclesiastical rules, by taking also into account the civil law rules.

As indicated beforehand, no reliable theorist of law would challenge the fact that this institution must be deemed as a minimum ethical principle, which is indispensable to be able to satisfactorily guarantee a certain cohabitation which might be deemed as human.

At present, marriage has become a conclusive proof of the claimed poor formulation. This concept requires, as well as all legal establishments, a certain philosophical anthropology intended to disclose the minimum and maximum – ethical, legal and moral requirements – deriving from the human nature. It indicates the

Trei întrebări despre căsătorie și parteneriatele civile

ROXANA RIZOIU

*Căsătoria este o instituție minunată,
dar cine vrea să trăiască într-o instituție?¹*

TROIS QUESTIONS SUR LE MARIAGE ET LES PARTENARIATS CIVILS

RÉSUMÉ

La présente étude suit la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur les obligations positives des Etats découlant des articles 12 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme par rapport aux couples homosexuels et elle arrive à la conclusion que l'article 8 impose à l'Etat de réglementer l'union civile des personnes de même sexe.

Mots-clés: *mariage; partenariat civil.*

THREE QUESTIONS ABOUT MARRIAGE AND CIVIL PARTNERSHIPS

ABSTRACT

The present study focuses on the case law of the European Court of Human Rights on the positive obligations of the States arising from Articles 8 and 12 of the European Convention on Human Rights towards same sex couples and it reaches the conclusion that Article 8 imposes on the State the obligation to arrange a civil union for those couples.

Keywords: *marriage; civil partnership.*

Pentru autorii Convenției europene a drepturilor omului², chestiunea dreptului la căsătorie a suscitat atât de puține probleme de redactare, încât memoria instituțională nici nu a păstrat lucrările pregătitoare³. Ele vor fi existat, dar din formularea aleasă, care face trimitere la legea națională, nu putem deduce decât că, la acel moment, legiuitorul național avea mână liberă să reglementeze, potrivit nevoilor și ideilor societății, condițiile de exercitare a dreptului la căsătorie:

„Începând cu vârsta stabilită prin lege, bărbatul și femeia au dreptul de a se căsători și de a întemeia o familie conform legislației naționale ce reglementează exercitarea acestui drept.”⁴

¹ Atribuit lui Groucho Marx, în limba română folosit și de N. Caranfil în scenariul de la „Asfalt tango”, 1996.

² Ratificată de România prin Legea nr. 30/1994, în continuare citată drept Convenția.

³ Sursa: https://www.echr.coe.int/Documents/Bibliotheque_TravPrepTable_FRA.pdf

⁴ Este interesant de notat că variantele originale, în franceză și engleză, au o formulare ușor diferită de cea română, în ceea ce privește vârsta de căsătorie, care este vag determinată prin formula vârsta nubilă sau vârsta potrivită pentru căsătorie:

Obligații pozitive ale statelor sub aspectul punerii în executare a hotărârilor judecătorești privitoare la minori din perspectiva Convenției europene a drepturilor omului

Jud. **STELA STOICESCU**

DES OBLIGATIONS POSITIVES DES ÉTATS EN TERMES DE LA MISE À EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE CONCERNANT LES MINEURS DE LA PERSPECTIVE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

RÉSUMÉ

L'auteur se propose d'identifier les obligations positives des autorités nationales en matière de l'exécution des décisions de justice concernant les mineurs, par référence à l'art. 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. L'étude décrit la norme conventionnelle applicable en cette matière et souligne, dans le cadre des obligations positives déterminées de cette façon, l'exigence de célérité dans la gestion des différends, garantir le droit à un procès équitable, le droit à un remède effectif, ainsi que la gestion de l'intérêt supérieur de l'enfant. En même temps, l'étude réalise une brève analyse sur la compatibilité du droit interne applicable avec la norme conventionnelle, en soulignant le progrès réalisé par le législateur en cette matière et en offrant des propositions de lege ferenda.

Mots-clés: *la vie de famille; les relations parents-enfants; la célérité; le procès équitable; l'intérêt supérieur du mineur.*

POSITIVE OBLIGATIONS OF THE STATES IN TERMS OF ENFORCEMENT OF THE COURT RULINGS REGARDING MINORS IN THE LIGHT OF THE EUROPEAN CONVENTION ON HUMAN RIGHTS

ABSTRACT

The author intends to identify the positive obligations incumbent on the national authorities in the matter of enforcement of the court rulings regarding minors, by reference to art. 8 of the European Convention of Human Rights. The study describes the conventional standard applicable in this matter and emphasizes, within the positive obligations determined as such, the requirement for celerity in the dispute management, ensuring the right to a fair trial, of the right to an actual remedy, as well as the management of the child's best interest. At the same time, the study carries out a brief analysis regarding the compliance of the applicable domestic law with the conventional standard, emphasizing the progress made by the legislator in this matter and providing proposals de lege ferenda.

Keywords: *family life; parents-children relationships; celerity; fair trial; child's best interest.*

Recunoașterea căsătoriei între persoane de același sex în jurisprudența Curții Europene a Drepturilor Omului

Lector univ. dr. **EMANUEL TĂVALĂ**

Facultatea de Drept, Universitatea „Lucian Blaga” din Sibiu

LA RECONNAISSANCE DU MARIAGE ENTRE LES PERSONNES DU MÊME SEXE DANS LA JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

RÉSUMÉ

La réglementation juridique des relations de famille a été formulée au niveau de l'Europe, et non seulement, dans un contexte traditionnel avec une empreinte religieuse, qui reconnaissait la famille comme étant formée d'un homme et d'une femme, avec leurs enfants. Ces réglementations ont déterminé, selon l'avis de certaines personnes, la protection de ce type de famille, pendant que les couples non mariés, les couples de personnes de même sexe, les personnes divorcées ayant des enfants et ainsi de suite étaient considérées comme ne bénéficiant pas de la protection de la loi lorsqu'il s'agit de la famille. Si dans une première phase types de cohabitation n'ont pas relevé de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, eu cours des derniers décennies on a remarqué un changement dans l'approche en ce qui concerne la notion de famille, en réalisant une adaptation du droit aux réalités modernes de la vie de famille. Dans cet article, nous essaierons de surprendre cette évolution historique dans le contexte social et culturel européen, avec ses implications sur le droit et, implicitement, sur la vie.

Mots-clés: *la famille; le mariage; des couples non mariés; des couples formés de personnes de même sexe; l'art. 8 de la Convention européenne des droits de l'homme.*

RECOGNITION OF MARRIAGE BETWEEN PERSONS OF THE SAME SEX IN THE CASE LAW OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS

ABSTRACT

The legal regulation of family relationships has long been formulated around a „traditional” religious notion of the family as a unit comprising a heterosexual married couple who conceive children within wedlock. This has resulted in the protection mechanisms of the law focusing on such family units, with other family forms such as same-sex couples, unmarried couples, couples who are unable to conceive naturally and single parents failing to have their family relationships adequately recognized and protected in law. This often included not recognizing “non-traditional” families’ rights to respect for their family life under Article 8 of the ECHR. In the recent decades there has been progress in dispelling the traditional notion of family and in adapting the law to the modern realities of family life. In this article we will try to present the historical evolution in the socio-cultural European context with its implications on the law ad of the life.

Keywords: *family; marriage; unmarried couples; couples made up of persons of the same sex; art. 8 of the European Convention of Human Rights.*

Scurte considerațiuni privind competența instanțelor judecătorești în soluționarea divorțului cu elemente de extraneitate

LAZĂR-CIPRIAN URECHE

Avocat, Baroul Bistrița-Năsăud

DE BRÈVES CONSIDÉRATIONS SUR LA JURIDICTION DES COURS DANS LA RÉOLUTION DU DIVORCE AVEC DES ÉLÉMENTS AYANT UNE DIMENSION INTERNATIONALE

RÉSUMÉ

Certainement, le lien entre le droit européen et le droit national roumain est et doit être bien serré. Le principe de primauté du droit européen par rapport au droit national roumain n'est pas du tout une nouveauté.

Ainsi, même dans le domaine particulier de la dissolution du mariage, les participants d'un procès civil roumain ayant un tel objet doivent s'y soumettre.

L'étude présente propose notamment la mise en scène du Règlement no. 2201/2003 du Conseil qui a été appliqué de manière déficitaire par le juge roumain.

Par conséquent, le but de notre article est celui d'essayer d'éclaircir l'application des normes européennes visant la compétence des instances roumaines en tenant compte, en tant que point de départ, de la jurisprudence roumaine récente.

Mots-clés: le divorce; l'élément d'extranéité; le Règlement (CE) n°. 2201/2003.

BRIEF CONSIDERATIONS REGARDING THE JURISDICTION OF COURTS IN THE SETTLEMENT OF DIVORCE BASED ON FOREIGN ELEMENTS

ABSTRACT

Undoubtedly, the link between the European law and the Romanian domestic law is and must remain closed. The principle of primacy of the European law in relation to the Romanian domestic principle is far from being a novelty.

Therefore, including in the particular matter of the marriage dissolution, the participants in the Romanian civil proceedings having such an object must be subject to the specified principle.

This study mainly intends to refer to the Council Regulation no. 2201/2003, which was enforced in a deficient manner by the Romanian judge.

Therefore, the subject of this brief article shall consist in attempting to clarify the issues related to the enforceability and application of the specified Regulation, in relation to the jurisdiction of the Romanian courts vested with the settlement of the divorce judicial proceedings with foreign elements, having as starting point the recent Romanian judicial practice in the matter.

Keywords: divorce; foreign element; Regulation (EC) no. 2201/2003.

Matrimonio entre personas del mismo sexo

ENRIQUE VARSÍ ROSPIGLIOSI

Doctor en Derecho

Docente investigador de la Universidad de Lima

Investigador CONCYTEC – Perú

LE MARIAGE ENTRE PERSONNES DU MÊME SEXE

RÉSUMÉ

Le mariage permet l'exercice du droit à l'affirmation de l'identité personnelle et le développement libre et cohérent de la personne au respect de leur vie privée. Il n'y a aucune raison logique ou raisonnable qui pourrait empêcher les homosexuels avoir accès à l'institution de mariage. L'importance d'étendre le mariage aux couples homosexuels est au-delà de l'obstacle d'aspiration du champs d'application des droits relatifs, afférents au mariage, comme l'adoption du nom d'une autre personne, de l'héritage, de la nourriture, de l'inclusion dans le système d'assurance médicale et de sécurité sociale, de la capacité d'adoption, etc. Le droit égal au mariage sera concrétisé dans la reconnaissance des obligations actuelles, lui accordant le même statut et valeur que les relations hétérosexuelles.

Mots-clés: *le mariage; des couples homosexuels; le droit égal au mariage; des droits.*

THE SAME-SEX MARRIAGE

ABSTRACT

Marriage allows the exercise of the right to the affirmation of personal identity and the development, free and coherent, of the person in respect of their private life. There is no logical or rational reason that could obstruct the access of homosexuals to the institution of marriage. The importance of extending marriage to homosexual couples is beyond the barrier of aspiration of the scope of relative rights related to marriage, such as the adoption of another's name, inheritance, food, inclusion in health insurance and social security, ability to adopt, etc. Equal marriage is concretized in the recognition of current bonds, granting the same status and value as heterosexual relationships.

Keywords: *marriage; homosexual couples; equal marriage; rights.*

1. Consideraciones iniciales

Hecho cristalizado es que la homosexualidad existió desde tiempos remotos. En la antigua Grecia fue aceptada y respetada, mientras que en Roma, tolerada. Con el paso del tiempo, las nuevas costumbres parametradas y los códigos sociales comenzaron a rechazarla.

Estudiada por las ciencias sociales, por la psicología y por las ciencias biológicas. La homosexualidad pasó de ser un concepto tornado con la enfermedad para identificarse como una caracterización, un modo de ser distinto de la mayoría. Comienza a ser tomada como natural, nada tiene de artificial.